



COMITÉ MONÉTAIRE ET FINANCIER INTERNATIONAL

Quarante-et-unième réunion
16 avril 2020

Déclaration de M. Nganongo République du Congo

au nom de

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine,
Comores, République du Congo, République Démocratique du Congo,
Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissao,
Guinée équatoriale, République de Madagascar, Mali, Maurice,
Mauritanie, Niger, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal,
Tchad, et Togo

Déclaration de M. Calixte NGANONGO
Ministre des Finances et du Budget
(République du Congo)

I. IMPACT DU COVID-19—PERSPECTIVES MONDIALES ET PRIORITES POLITIQUES

Perspectives mondiales et risques

1. Actuellement, le monde traverse une période extrêmement difficile en raison de la pandémie du coronavirus. Les pertes en vies humaines sont importantes. La crise sanitaire et les nécessaires mesures de confinement perturbent considérablement l'activité économique à travers des effets directs et indirects. Les marchés financiers internationaux se sont repliés significativement et les conditions financières se sont resserrées. Nous nous attendons cette année à une croissance mondiale négative sans précédent.
2. La nature et la taille sans parallèle du choc ont conduit à des mesures extraordinaires en matière de santé publique et de riposte macroéconomique et financière. Dans les pays avancés et plusieurs économies émergentes et à faible revenu, les réponses ont été de grande ampleur et exceptionnelles. Cependant, compte tenu de l'incertitude extrême qui entoure les projections et du risque d'une crise du coronavirus plus sévère et prolongée, nous, décideurs devons-nous tenir prêts à faire davantage en matière de mesures de confinement et de politiques macroéconomiques pour minimiser les décès et préserver les perspectives d'une reprise rapide et soutenue au lendemain de la pandémie.

Un défi mondial qui requiert une riposte mondiale coordonnée

3. Nous faisons notre et apprécions l'appel du FMI en faveur d'actions et solutions multilatérales pour combattre efficacement la pandémie et ses conséquences socio-économiques. Comme souligné à juste titre dans les rapports phares du FMI, « *aucun pays n'est à l'abri de la pandémie tant que la contagion se poursuit ailleurs* ». La forte coopération mondiale est hautement souhaitée pour ralentir la transmission du virus, développer un vaccin et des traitements, assister les pays vulnérables avec des financements pour renforcer et rendre efficaces contre la pandémie leurs systèmes de santé, et pourvoir de la liquidité et des financements adéquats au niveau mondial.
4. Les économies en développement, notamment les pays à faible revenu, les états fragiles, les petits états mais aussi plusieurs pays à revenu intermédiaire font face à des systèmes de santé inadéquats et qui manquent de matériel médical, de tests et de traitements pour combattre le COVID-19. Alors que la pandémie est à un stade initial sur le continent, l'on peut craindre le pire si la contagion venait à s'accélérer. Leurs efforts contre la crise sanitaire doivent être soutenus par la fourniture de matériel adéquat, une assistance technique et financière ainsi qu'un renforcement des capacités.

5. Par ailleurs, tout comme les autres économies émergentes et en développement, les pays à faible revenu subissent déjà des dommages économiques à travers une activité domestique, un tourisme, un commerce et des flux financiers, y compris les transferts des migrants, réduits. Les pertes en production réelle par habitant seront importantes cette année dans ces pays, et plus particulièrement en Afrique sub-saharienne (ASS). L'impact économique du COVID-19 est exacerbé par le choc des prix des produits de base dans les pays exportateurs de matières premières, la sortie significative des capitaux, la poursuite des effets du changement climatique et, dans certains pays, les menaces d'ordre sécuritaire. Le nombre important de pays à faible revenu requérant l'assistance d'urgence du FMI est une indication de l'épuisement rapide de leurs marges de manœuvre.

Priorités politiques

6. La priorité dans le monde devrait être la réduction de la contagion et la protection des vies humaines à travers des mesures de confinement continues partout où cela est nécessaire tout en augmentant les dépenses de santé. Il est également indispensable de limiter l'impact de la récession économique sur les populations, les entreprises et les systèmes financiers et d'assurer une reprise post-pandémique rapide.
7. Sur la base de ces priorités, la politique budgétaire demeure le principal outil de réponse. L'augmentation nécessaire des dépenses du secteur de la santé implique une forte expansion budgétaire. Des éléments importants du stimulus devraient être envisagés pour la période qui suivra le déclin du nombre de personnes affectées par la maladie, au moment où les efforts visant à soutenir l'activité économique sont les plus efficaces à mesure que les agents économiques reprennent leurs activités.
8. La protection des populations vulnérables contre les pertes de revenus et le chômage ainsi que les entreprises —particulièrement les petites et moyennes entreprises— contre les faillites, est un autre objectif primordial que la politique budgétaire se doit d'atteindre. Nous trouvons du mérite dans les mesures budgétaires recommandées par le FMI et déjà mises en œuvre dans les économies avancées, notamment les congés maladie et les congés payés aux familles, les transferts monétaires ciblés, les allocations chômage, les subventions salariales et le report des paiements d'impôts.
9. D'un autre côté, la plupart des économies en développement étaient confrontées à une situation difficile avant la pandémie de COVID-19 et nombre d'entre elles sont désormais affectées par les multiples chocs cités ci-dessus. Plusieurs de ces pays ne disposent pas d'un espace budgétaire adéquat, ce qui risque d'augmenter la vulnérabilité de leur endettement pour lutter contre la crise sanitaire. Il est donc essentiel que des subventions appropriées et des financements concessionnels soient accordés d'urgence aux pays en développement pour lutter contre les retombées du virus tout en préparant des programmes d'ajustement à moyen terme visant à s'adapter aux autres chocs une fois la crise sanitaire maîtrisée.

10. Nous partageons l'accent mis sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques monétaires fortes et décisives pour faire face à la crise et nous nous félicitons des mesures déjà prises par de nombreuses banques centrales à cet égard. Nous estimons que des mesures similaires devraient être mises en œuvre par davantage de pays lorsque cela est possible. Nous partageons l'avis selon laquelle il est nécessaire de promouvoir des actions synchronisées en matière d'assouplissement de la politique monétaire et de fourniture de la liquidité ainsi que de faciliter la conduite de la politique monétaire par les économies émergentes et en développement en fonction des conditions intérieures.
11. Nous convenons que les exigences en matière de réglementation financière doivent être temporairement assouplies en permettant notamment une baisse provisoire des ratios d'adéquation des fonds propres afin d'aider les banques à contenir leurs pertes. Les banques devraient également être autorisées à renégocier les remboursements des emprunts des ménages et des entreprises en difficulté tout en maîtrisant le risque de crédit. Les gouvernements à leur tour devraient fournir des garanties de crédit dans la mesure du possible pour atténuer la baisse rapide du crédit du secteur financier à l'économie.
12. Dans les pays où le taux de change est flexible, cette flexibilité peut agir comme un amortisseur. Cependant, les banques centrales devraient être prêtes à intervenir en cas de volatilité excessive du taux de change. Des mesures de gestion des flux de capitaux devraient être permises pour empêcher les sorties excessives et déstabilisantes des économies émergentes et en développement. En outre, il est nécessaire de promouvoir les transferts privés transfrontaliers pour soutenir les flux de transferts de fonds des migrants des pays avancés vers les économies en développement, en particulier ceux qui dépendent de ces flux.

II. PROGRAMME D'ACTION MONDIAL

13. Nous reconnaissons le rôle de leadership joué par le FMI pour faire face à la crise mondiale actuelle. Nous nous félicitons de ses conseils stratégiques intensifiés, de ses instruments de prêt renforcés et de son allègement du service de la dette pour répondre rapidement aux besoins importants et urgents de ses membres ainsi que de l'adaptation de la mise en œuvre de ses activités de renforcement des capacités aux circonstances actuelles. Dans le même temps, le FMI plaide à juste titre pour des solutions et une approche de la crise, notamment la coordination des politiques et la solidarité, l'appel au soutien de ses membres les plus vulnérables par le biais d'un allègement bilatéral du service de la dette et une collaboration accrue avec d'autres institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement ainsi qu'avec les organisations spécialisées. Nous appuyons le Programme d'action mondial de la Directrice générale.

14. Nous encourageons le Fonds à achever rapidement ses travaux visant à adopter une ligne de liquidité à court terme en vue d'aider les pays émergents qui disposent de fondamentaux solides et qui sont confrontés à des pressions de liquidité.
15. Nous félicitons le FMI pour les récentes réformes de ses instruments à décaissement rapide, notamment le doublement des limites d'accès annuelles au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) et de l'Instrument de financement rapide (IFR) ainsi que la mise à disposition accélérée de ce soutien grâce à des procédures plus écourtées. Dans de telles circonstances exceptionnellement difficiles, notamment pour les pays à faible revenu, il est essentiel de s'assurer que cette assistance est suffisamment flexible et est disponible pour tous les membres éligibles qui sont dans le besoin, indépendamment des vulnérabilités de leur dette ou de l'état du programme convenu avec le Fonds. Nous encourageons le FMI dans ses efforts visant à mobiliser des ressources supplémentaires en faveur du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (*Poverty Reduction and Growth Trust*, PRGT) et nous félicitons les pays qui ont annoncé des contributions substantielles à cet égard. Dans cette optique, une allocation de DTS contribuera à renforcer les marges des pays membres tout en permettant des contributions à ce fonds fiduciaire pour les prêts concessionnels.
16. Par ailleurs, le FMI devrait veiller à élargir l'éligibilité à l'allégement temporaire de la dette au titre du Fonds fiduciaire pour l'assistance et la riposte aux catastrophes (*Catastrophe Containment and Relief Trust*, CCRT) en faveur d'autres pays confrontés à des vulnérabilités, au-delà du critère de revenu national brut (RNB) par habitant et inclure d'autres critères tels que la vulnérabilité de la dette. En outre, des contributions importantes au CCRT sont nécessaires pour le succès de cette initiative. Nous saluons les récentes contributions et promesses de dons annoncées par un nombre de donateurs et encourageons les autres donateurs à faire de même.
17. Tout en nous félicitant des récents efforts visant à renouveler les ressources empruntées du FMI au titre des Nouveaux accords d'emprunt (*New Arrangements to Borrow*, NAB) et des Accords d'emprunt bilatéraux (*Bilateral Borrowing Agreements*, BBA) pour garantir que l'institution est en mesure de répondre aux besoins de ses membres, nous continuons de souligner l'importance de maintenir le Fonds en tant qu'institution fondée sur les quotes-parts en augmentant les ressources en quotes-parts et en réalignant les pourcentages de quotes-parts sur la base d'une nouvelle formule de calcul. Nous continuons également de souligner la nécessité d'améliorer la diversité géographique au sein des services du FMI.
18. Au-delà de la crise actuelle, le FMI devrait continuer d'approfondir son analyse et d'appuyer ses membres pour faire face aux défis à long terme, notamment le changement climatique.